



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS APPROUVE, CONJOINTEMENT AVEC LE G20, UN CADRE COMMUN POUR FOURNIR DES TRAITEMENTS COORDONNES DE DETTE

Les membres du Club de Paris reconnaissent que la crise sanitaire et économique de COVID-19 accroît considérablement la vulnérabilité à la dette des pays les plus pauvres. Dans un tel contexte, les membres du Club de Paris considèrent qu'une approche multilatérale, conforme à ses principes et coordonnée avec les créanciers non membres du Club de Paris, est essentielle pour fournir un traitement approprié de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) au cas par cas.

À cette fin, les membres du Club de Paris ont convenu d'un "cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD" et se réjouissent de la décision prise aujourd'hui (13 novembre 2020) par la réunion extraordinaire des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 d'approuver ce cadre commun (Annexe). C'est une avancée majeure dans l'architecture de l'endettement international pour renforcer la coordination entre les créanciers bilatéraux officiels.

Les membres du Club de Paris se coordonneront étroitement avec les membres du G20 non membres du Club de Paris et les autres parties prenantes afin de garantir la mise en œuvre réussie de ce cadre commun.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.

2. Les membres du Club de Paris sont les gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, d'Israël de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.